

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ouchy – front du lac, Lausanne

Résultats

Ce concours, organisé par la Ville de Lausanne, comportait deux volets :

- un « concours de projet », pour les bâtiments « front du lac », de même que pour le parking enterré destiné à desservir l'ensemble du complexe hôtelier de l'îlot ;
- un appel aux concurrents pour qu'ils formulent toutes propositions utiles visant à renforcer leur projet par l'insertion de ses prolongements urbains.

Ce concours était ouvert à tous les architectes reconnus par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, domiciliés ou établis sur le territoire de la commune de Lausanne depuis le 1^{er} janvier 1988 au plus tard.

En outre, cinq architectes avaient été invités à participer :

- Eric Repele, Neuchâtel
- Jean-Paul Chabbey, Monthey
- Jacques Schaer, Genève
- Régine et Alain Gonthier, Berne
- Kreis, Schaad, Schaad, Zurich.

Projets remis

Quarante-deux inscriptions ont été enregistrées, en plus des cinq invités. 22 projets ont été rendus (46,8 %). Un projet, déposé tardivement, n'a pas été examiné par le jury. Tous les autres ont été admis au jugement ; mais 5 projets présentant des irrégularités ont été écartés de la répartition des prix.

Ainsi, sur les 22 projets rendus, 16 (~ 75 %) pouvaient briguer un prix.

Premier tour

Sept projets (33 %) sont écartés au premier tour, car ils ne satisfont pas aux critères d'appréciation fixés par le jury.

Deuxième tour

Six projets (28,5 %), présentant des faiblesses générales ou des erreurs sectorielles, sont éliminés au cours de ce tour.

Avant de procéder au classement des projets restants, le jury passe de nouveau en revue l'ensemble des projets, de manière à réviser une dernière fois son jugement ; il décide de modifier comme suit son appréciation :

- deux projets encore en lice (N°s 3 et 8) rejoignent les éliminés du deuxième tour ;
 - deux autres projets (N°s 4 et 13), éliminés au deuxième tour, remontent dans le groupe des projets à classer.
- Le jury décide alors de classer les projets, et de répartir les prix et l'achat à disposition.

Les lauréats

1^{er} prix Fr. 18 000.— : Nicolas Pham, Lausanne (consultant : Ueli Brauen).

2^e prix Fr. 17 000.— : Rodolphe Luscher, Lausanne (collaborateurs : Marianne Fischer, Eligio Novello, Irène Schlömilch, Pascal Schmidt, Franco Teodori, Christina Zoumboulakis).

3^e prix Fr. 15 000.— : Eric Repele, Neuchâtel (collaborateurs : Rosane Marquardt, Patrick Ackermann).

4^e prix Fr. 11 000.— : Kreis, Schaad, Schaad, Zurich (collaborateur : Jill Vickerson).

5^e prix Fr. 9 000.— : Musy et Vallotton, Lausanne (collaborateur : Pierre Paluel).

6^e prix Fr. 8 000.— : Christian Beck, Lausanne (collaborateurs : Dominique Haltiner, Marco Caravaglio, Richard Betrisey).

7^e prix Fr. 6 000.— : Agence Axis architecture E. Magnin, C. Munster, Lausanne (collaborateur : C. Richoz).

8^e prix Fr. 4 000.— : Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne (collaborateurs : Astrid Dettling, Alfio Genesoni, Giuseppe Di Stefano).

Achat Fr. 12 000.— : Plarel, J. Dumas + S. Pittet, Lausanne (collaborateurs : Jean-Jacques Tridon, Filippo B. Borogini, Didier Charrière).

Commentaires

On peut regretter qu'un endroit aussi sensible n'ait pas attiré davantage l'intérêt des architectes ; certes, il y avait de nouveau simultanéité de concours, et les concurrents ont choisi.

Pour notre part, nous regrettons que les éliminés des deux premiers tours n'aient pas pu bénéficier des critiques du jury ; vu le faible nombre des projets en lice, cela aurait semblé possible.

On nous a signalé que l'organisateur avait renoncé à délivrer un accusé de réception lors du dépôt des projets remis à son adresse ; les concurrents ne disposaient donc d'aucune « quittance » attestant qu'ils avaient respecté les délais. De même, la perspective à dessiner sur la photothéodolite ne figurait pas sur la liste des documents à rendre, telle qu'elle apparaissait dans le règlement et programme ; une précision tardive à ce sujet a été fournie aux

inscrits, ce qui peut expliquer le fait que trois concurrents n'aient pas rendu ce document (l'un d'entre eux a cependant été primé).

Certes, ces péripéties sont sans doute sans grande conséquence, mais on ne dira jamais assez combien il est souhaitable que l'organisateur voue le plus grand soin à la préparation d'un concours.

Outre les deux projets primés, retenus pour la suite des études, nous avons voulu publier un projet qui se démarquait totalement des tendances actuelles, mais qui se rattachait fort intelligemment et de façon sensible à l'histoire ; bien qu'à contre-courant, ce projet a recueilli la sympathie d'une bonne partie du public, si l'on en juge par les réactions entendues lors de nos visites à cette exposition ; le jury, lui, l'avait éliminé au premier tour.

Enfin, et pour répondre à une demande maintes fois formulée, nous pouvons, grâce à l'amabilité de l'organisateur qui a bien voulu mettre les documents à notre disposition, publier les photographies des maquettes des 21 projets admis au jugement.

F. N.

Extrait du rapport du jury

Appréciation générale des résultats

Le jury constate que les concurrents devaient résoudre un problème extrêmement complexe. Le concours a révélé que la plus grande difficulté était liée aux problèmes que pose l'insertion, dans un contexte historique aux dimensions disparates comportant des règles intrinsèques non évidentes, en particulier dans le rapport entre l'Hôtel d'Angleterre, à tradition hôtelière, et les maisons du Vieil Ouchy. Malgré des contributions intéressantes pour un choix différent, le résultat démontre que le parti architectural le plus justifié consiste à compléter l'Hôtel d'Angleterre par un volume de gabarit semblable s'insérant dans le front des bâtiments.

En ce qui concerne les propositions pour la partie nord et ouest du site, elles n'ont pas apporté la preuve qu'il soit nécessaire de démolir à court terme des bâtiments existants, notamment celui de l'avenue d'Ouchy 67. Le jury constate qu'il n'y a pas de solution convaincante pour des programmes complémentaires tels qu'un bâtiment à vocation administrative ou hôtelière dans le sens évoqué dans le programme. Le jury reconnaît que les conditions régissant la place du port, telles que fixées par le programme, permettaient difficilement aux concurrents de traiter cette place dans une conception globale.

Recommandation du jury

Constatant les qualités respectives des deux projets classés en tête et vu leurs réponses différentes en ce qui concerne la capacité hôtelière qui était laissée à la libre appréciation des concurrents, le jury propose à l'organisateur de confier un mandat d'étude aux auteurs des deux projets en tête du classement.

Il s'agira, en l'occurrence, d'un mandat (selon l'article 10, SIA 102) pour lequel le programme sera précisé. Les architectes mandatés devront, en outre, tenir compte des critiques et remarques formulées dans le rapport du jury. Une délégation du jury constituera la commission d'experts.

1^{er} prix : Nicolas Pham

Tous les éléments du projet sont conçus et présentés avec une grande précision et dans un esprit de remarquable économie de moyens.

Le nouvel hôtel trouve sa place simplement à côté de l'Hôtel d'Angleterre, en apportant la juste mesure de l'expression d'une structure hôtelière de notre époque, sans jamais dominer son digne voisin.

La proposition d'aménagement intègre l'ensemble de la place et le port pour former un tout, qui soutient le projet sans créer de contraintes.

Dans le même esprit est proposé l'aménagement du parc avec un parking qui, indépendamment de sa construction et de son organisation rationnelle, offre un espace de qualité.

L'absence de construction dans la partie nord est justifiée par les propositions de l'aménagement du parc.

L'expression de façade procède de la même clarté que l'ensemble du projet.

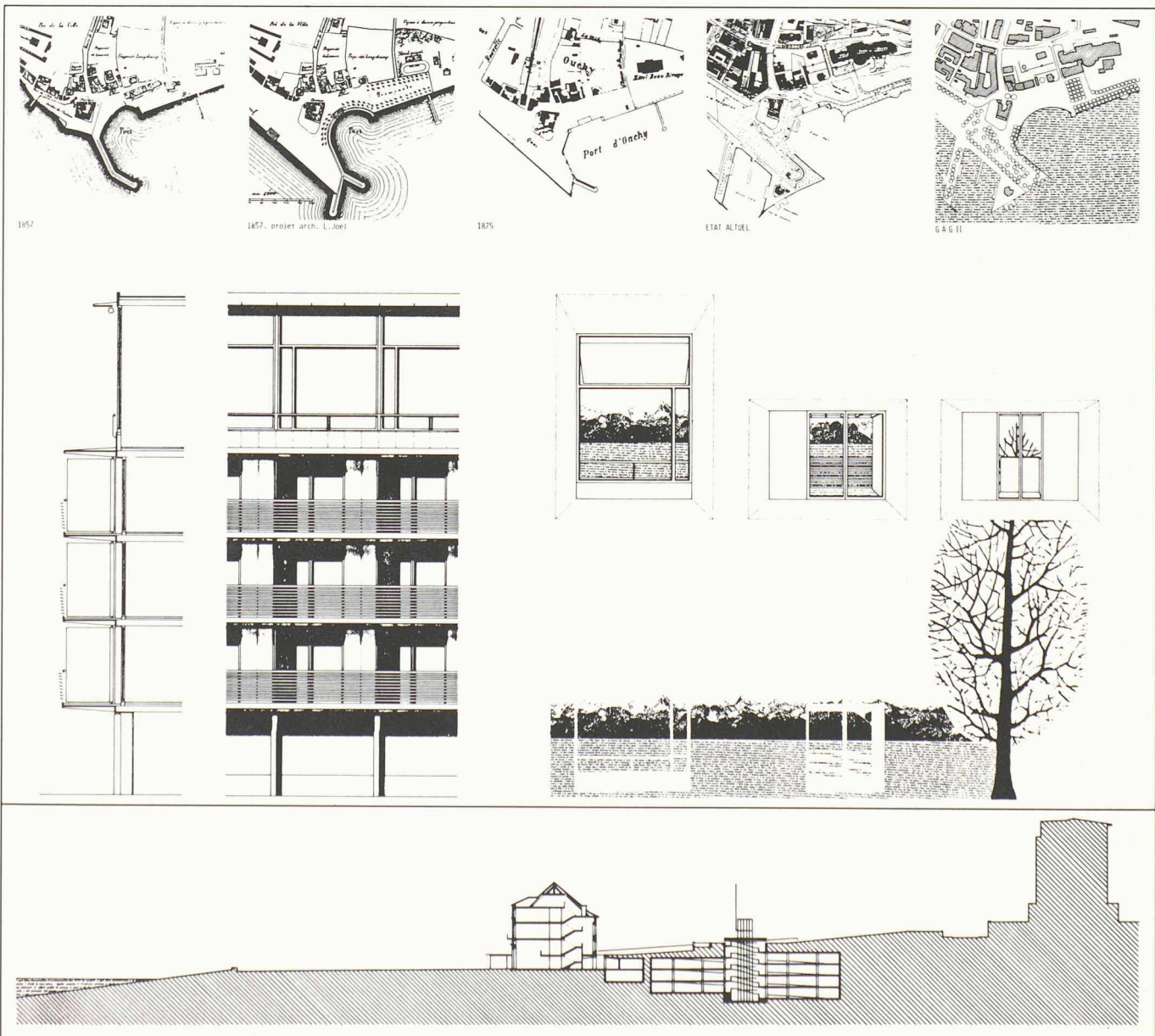
La différenciation des ouvertures en fonction de leur situation dans le bâtiment lui confère son caractère, malgré

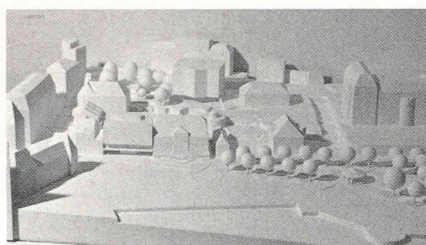
la retenue des moyens d'expression utilisés.

Le jury critique cependant la façade principale qui, par le dessin des balcons continus et par la répétition de trois étages semblables jouxtant les deux seuls de l'Hôtel d'Angleterre, se détache trop des bâtiments qui forment le «front du lac».

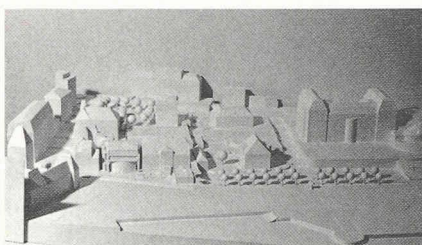
L'organisation de l'hôtel est satisfaisante, à l'exception des différences de niveaux entre les deux parties, qui en compliquent l'exploitation. Les étages de l'annexe ne sont pas desservis par l'ascenseur. L'utilisation de l'attique avec des suites en duplex est judicieuse; de même est bienvenue la proposition d'orienter en pignon les chambres sous les combles, laissant la toiture intouchée.

Le projet est économique par son occupation dense, par sa structure et sa construction rationnelles.

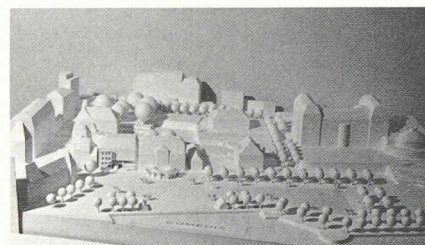




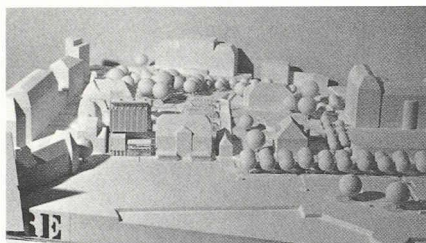
Maxence Gross, Lausanne.



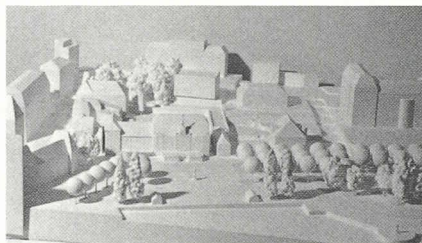
Agence Axis, Lausanne.



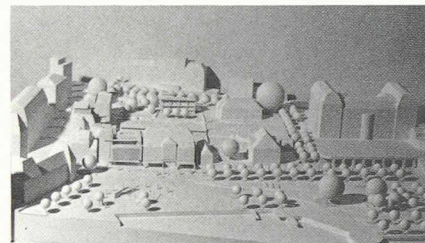
Nicola Mercier, Lausanne.



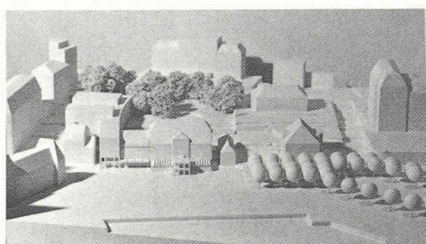
Musy et Vallotton, Lausanne.



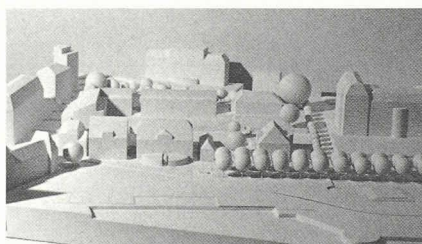
P. Margot, T. Mikulas, A. Félix, Lausanne.



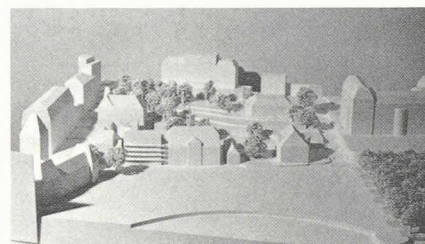
Rodolphe Luscher, Lausanne.



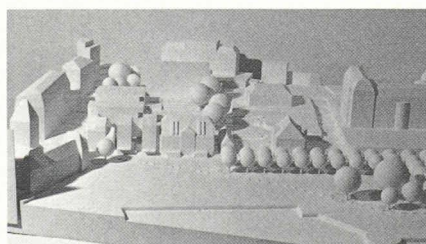
Zweifel & Strickler, Lausanne.



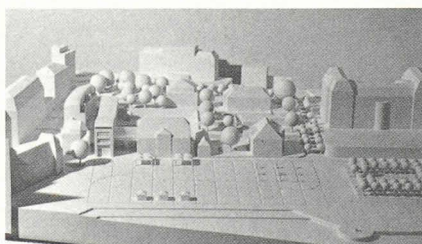
Brugger, Catella, Hauenstein, Lausanne.



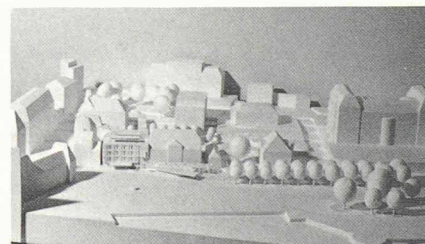
Nicolas Pham, Lausanne.



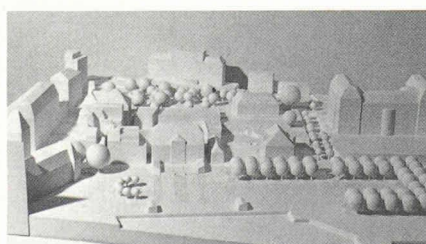
Yves Golay, Lausanne.



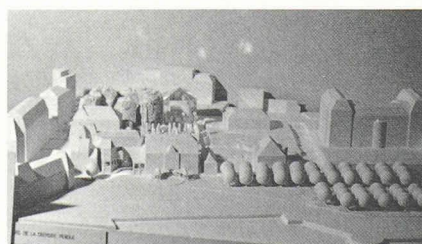
Plarel SA, Lausanne.



Atelier Delta SA, Lausanne.



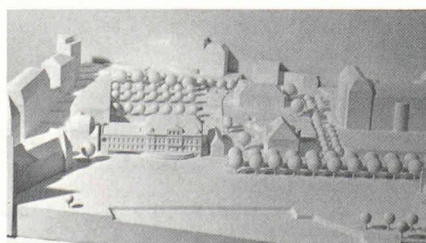
Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne.



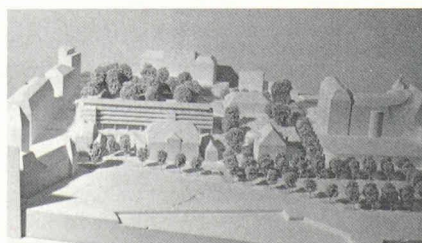
MGM, architectes associés, Lausanne.



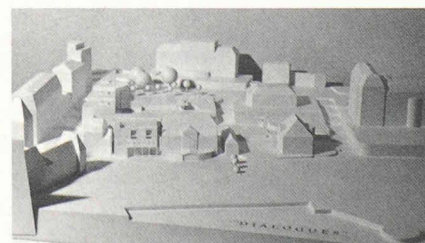
Eric Repele, Neuchâtel.



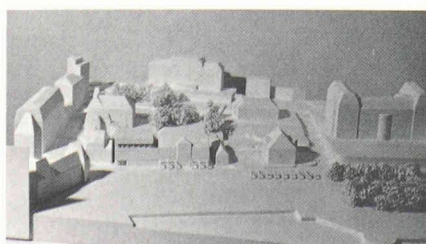
Christian Beck, Lausanne.



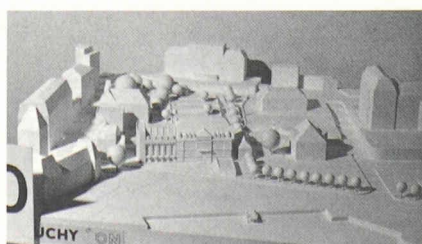
Régine et Alain Gonthier, Berne.



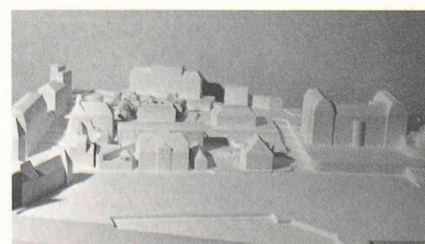
J.-P. Chabbey et G. Garanis, Monthey.



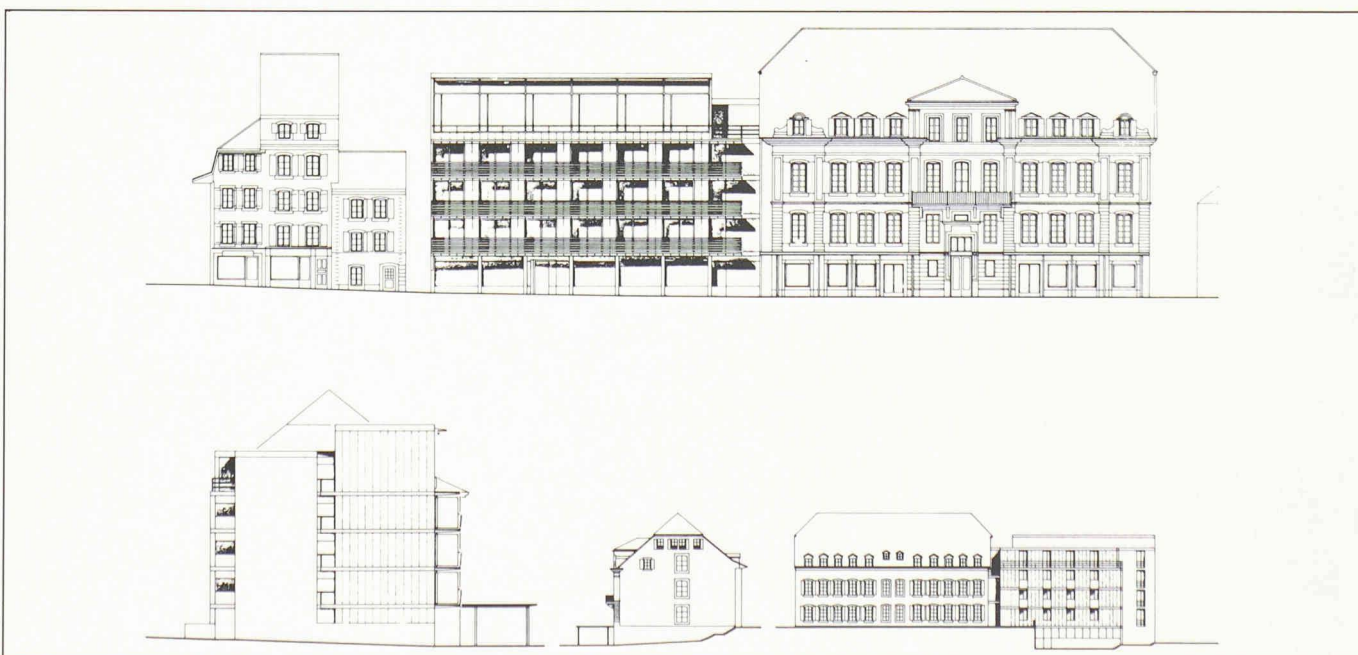
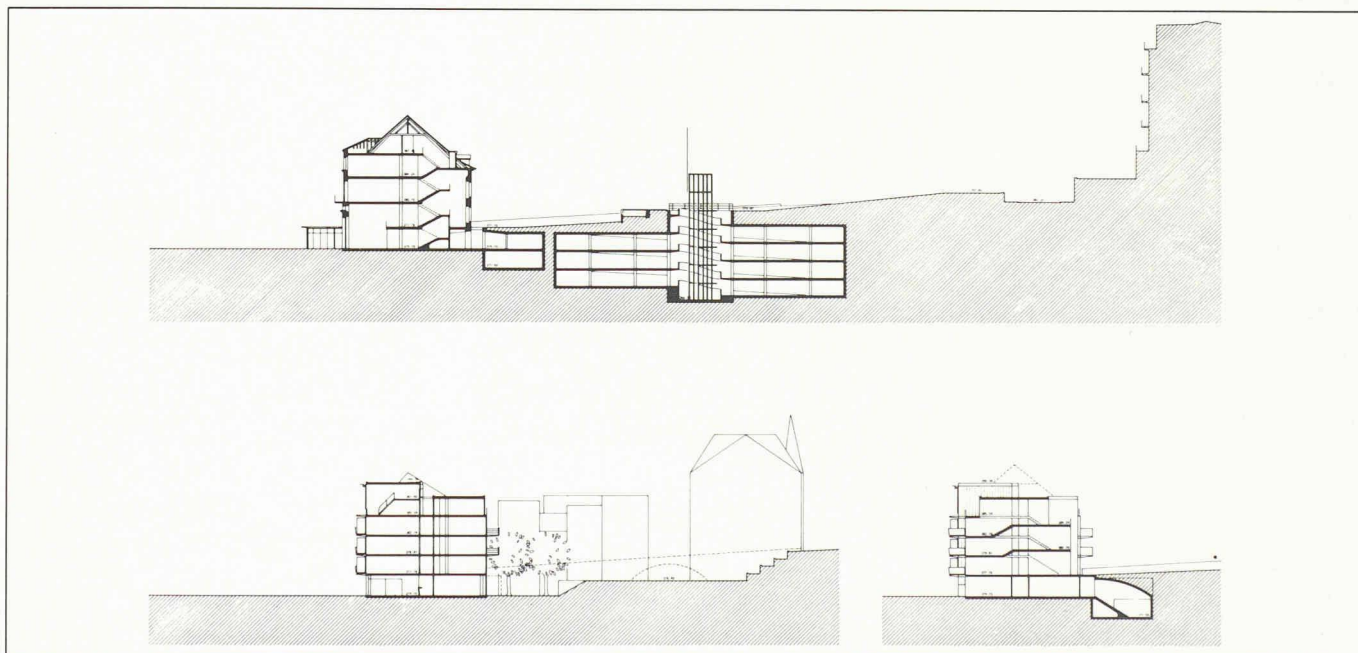
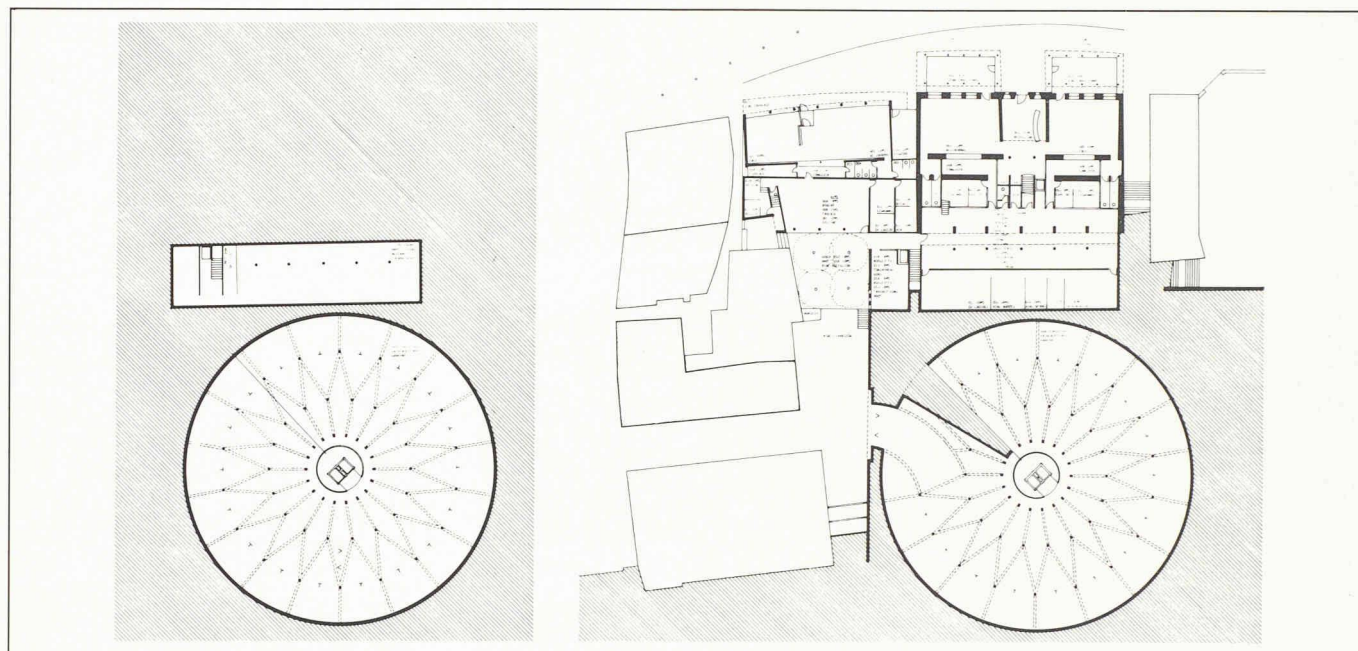
A. Soltani et D. Burki, Lausanne



Jacques Schaer, Genève.



Kreis, Schaad, Schaad, Zurich.



2^e prix : Rodolphe Luscher

Cette proposition possède de grandes qualités tant dans la manière de reprendre des éléments significatifs de l'Hôtel d'Angleterre que pour ce qui est de l'intégration de ceux-ci dans des éléments supplémentaires contemporains.

Le projet prévoit, dans une première phase, l'extension de l'Hôtel d'Angleterre à l'ouest de celui-ci, en reprenant à la fois son alignement et celui des édifices du Vieil Ouchy. Cette interpénétration se manifeste également dans son expression volumétrique par le rappel de l'ancien Hôtel du Port.

Par la superposition de ces deux alignements le projet conduit à une certaine richesse des espaces urbains, qui est parfois contradictoire avec ce que l'on trouve à l'intérieur de l'édifice.

Par la référence à la morphologie de l'Hôtel d'Angleterre, ce projet s'insère

de manière habile dans les gabarits existants. La clarté de la façade et des étages ne se retrouve ni dans le plan du rez-de-chaussée, ni dans la proposition pour le parking.

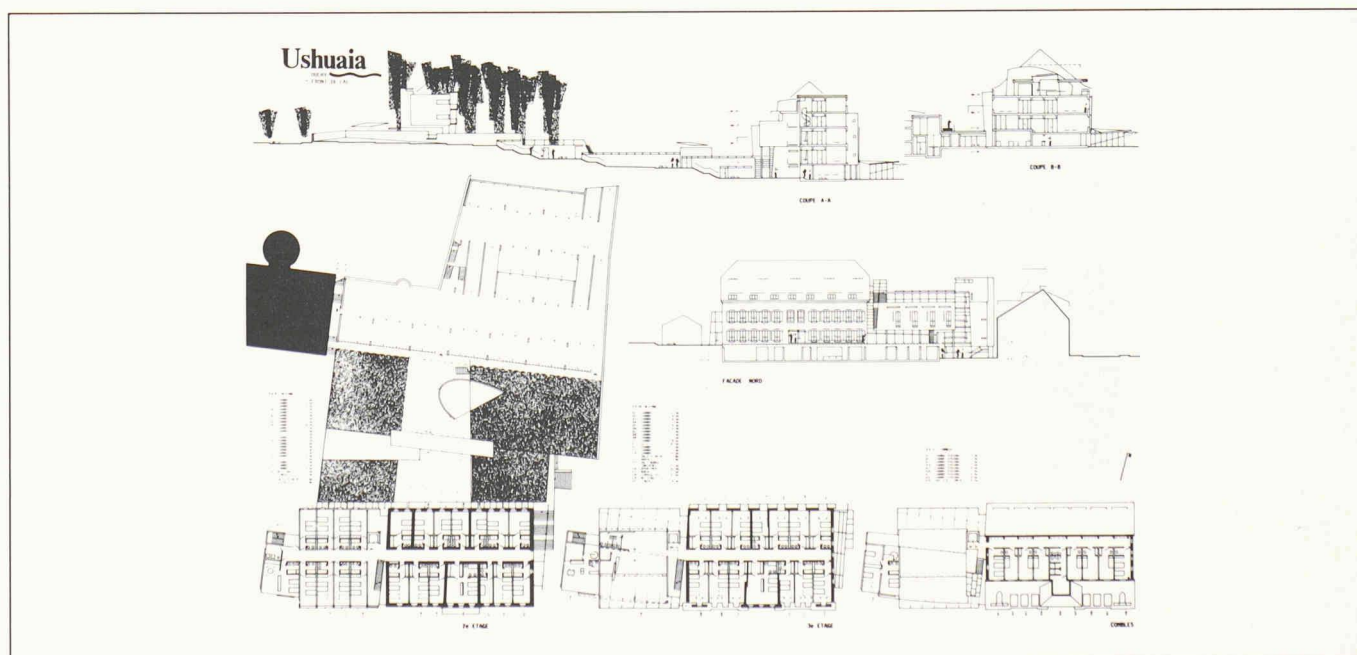
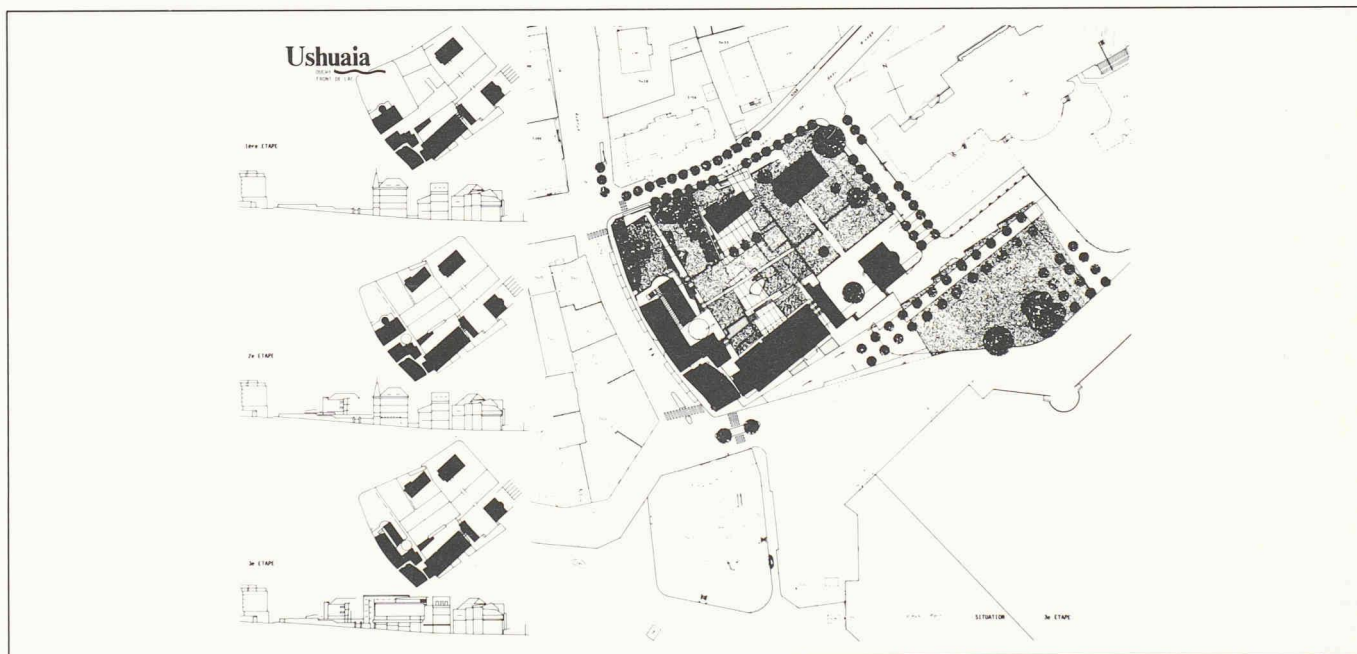
La proposition visant à remplacer l'immeuble de l'avenue d'Ouchy 67 ne se justifie pas.

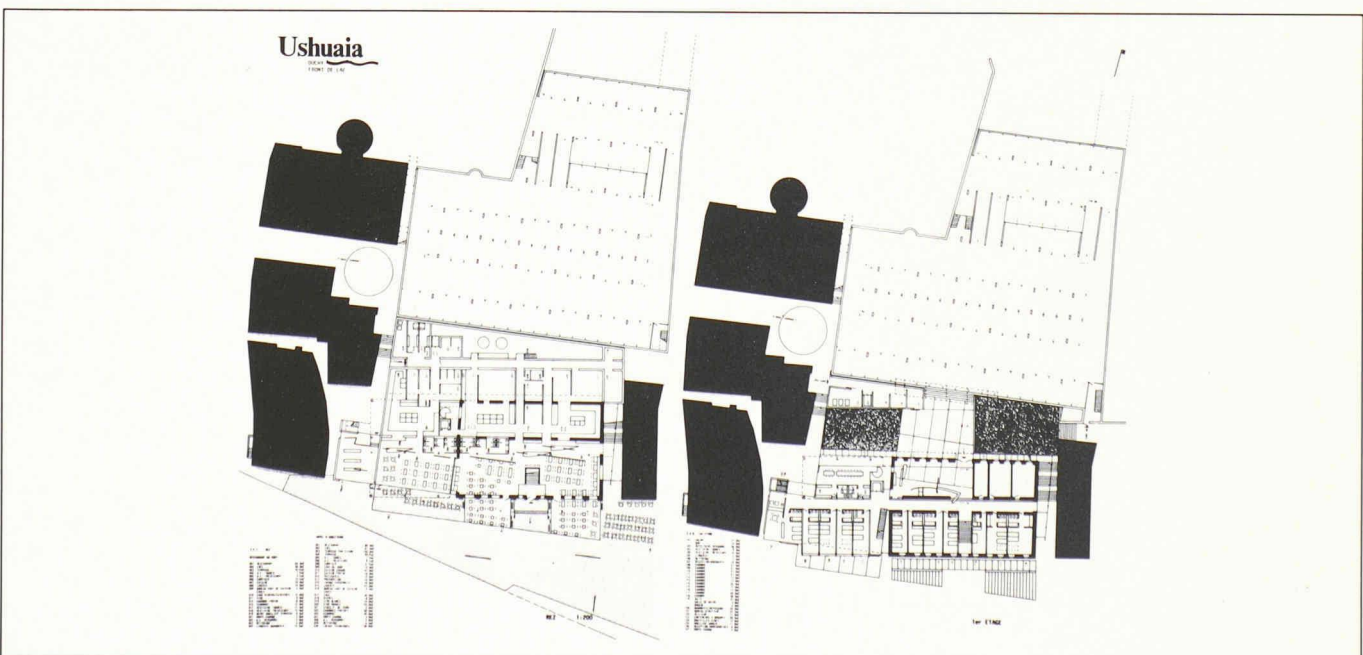
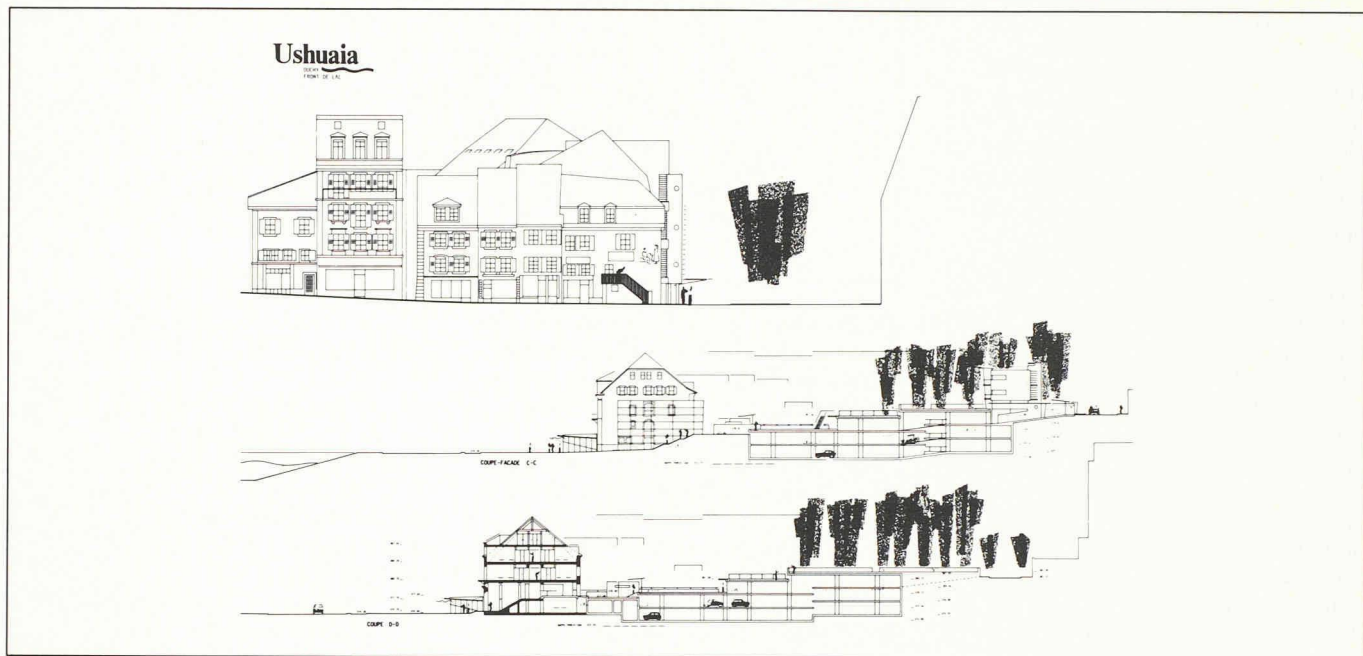
Le réaménagement de l'Hôtel d'Angleterre tel que proposé prévoit la suppression de toute liaison verticale dès le 1^{er} étage, ce qui est difficilement acceptable.

L'utilisation des combles telle que proposée et impliquant la nécessité de créer une série d'ouvertures dans la toiture est inopportune.

Le jury se demande si la reprise du rythme et de l'échelle des ouvertures de l'Hôtel d'Angleterre ne permettrait pas un traitement de façade plus précis et plus direct sans avoir recours à certains artifices.

La proposition d'une terrasse couverte sur l'extension est un élément typologique intéressant pour l'hôtel.





Projet non primé

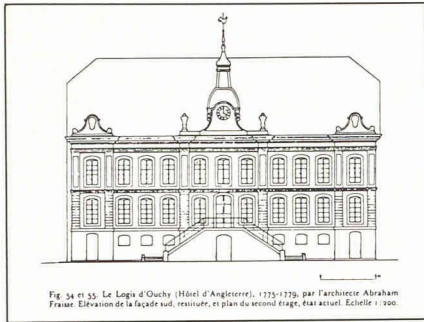
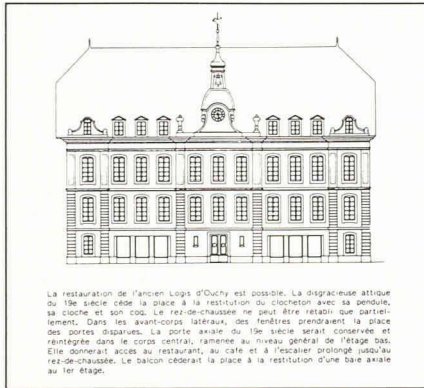


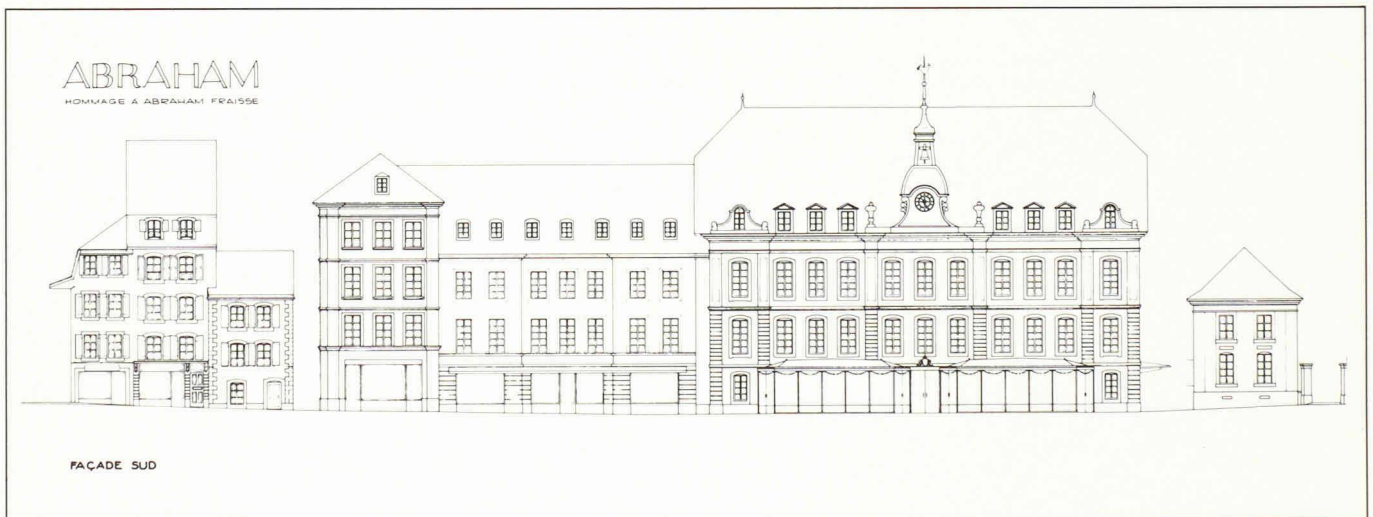
Fig. 54 et 55. Le Logis d'Ouchy (Hôtel d'Angleterre), 1775-1779, par l'architecte Abraham Fraisse. Elevation de la façade sud, restituée, et plan du second étage, état actuel. Echelle 1:200.



La restauration de l'ancien Logis d'Ouchy est possible. La disgracieuse attique du 19e siècle cède la place à la restitution du clocheton avec sa pendule, sa cloche et son coq. Le rez-de-chaussée ne peut être retenu que partiellement. Dans les avant-corps latéraux, des fenêtres prendraient la place des portes disparues. La porte axiale du 19e siècle serait conservée et réintégrée dans le corps central, ramenée au niveau général de l'étage bas. Elle donnerait accès au restaurant, au café et à l'escalier prolongé jusqu'au rez-de-chaussée. Le balcon céderait la place à la restitution d'une baie axiale au 1er étage.

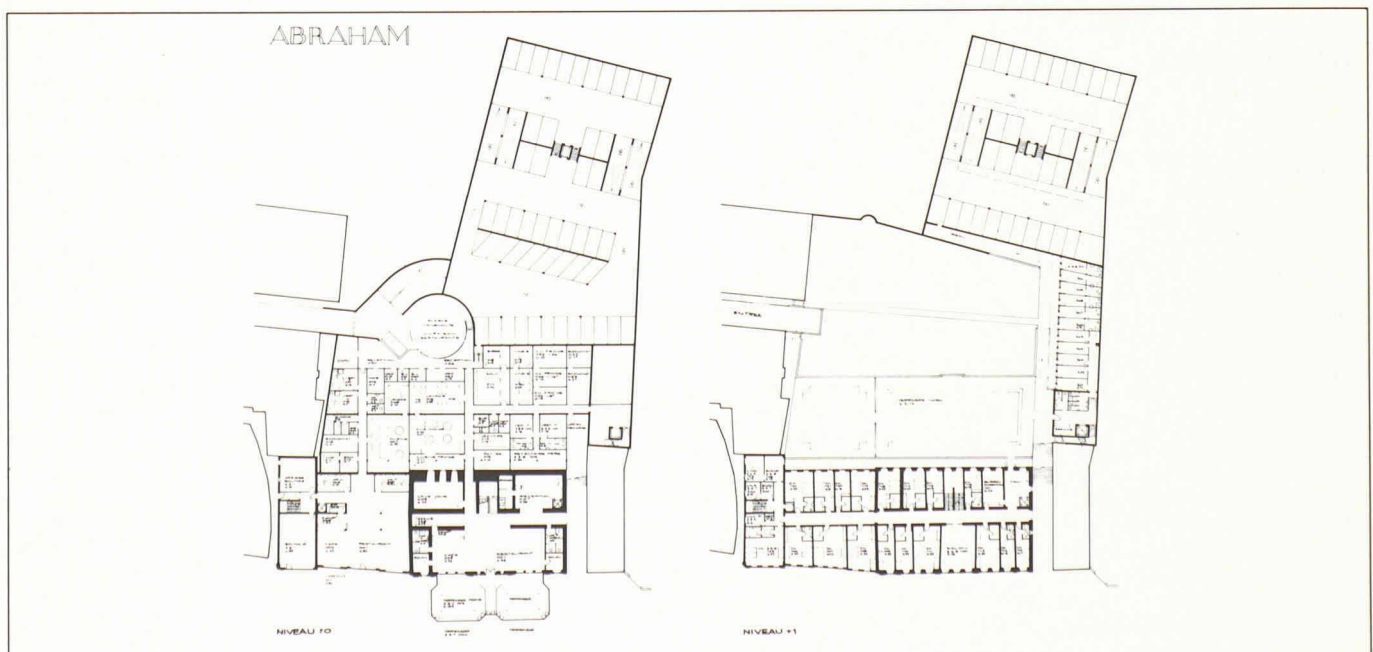
Le jury

Présidente	M ^{me} Yvette Jaggi, conseillère municipale, directrice des Finances, Lausanne
Vice-président	M. Bernard Meuwly, architecte EPFL/FAS-SIA, chef du Service d'architecture, Lausanne
Membres	MM. Kurt Aellen, architecte EPFL/FAS-SIA, Berne Mario Bevilacqua, professeur EPFL, architecte EPFL/FAS-SIA, Lausanne Pascal Châtelain, architecte EPFZ/SIA, chef du Service d'urbanisme, Lausanne Roger Diener, professeur EPFL, architecte EPFZ/FAS-SIA, Bâle Jean-Gérard Giorla, architecte EPFL/SIA, Sierre Pierre Von Meiss, professeur EPFL, architecte EPFL/FAS-SIA, Lausanne Maurice Meylan, conseiller municipal, directeur des Travaux, Lausanne
Suppléants	MM. Eric Kempf, architecte EPFL/SIA, Pully Bernard Martin, chef du Service des gérances de la Ville de Lausanne
Expert	M. Olivier Keller, ingénieur de la circulation, Direction de police
Secrétaire :	Jean-Claude Pierrehumbert, architecte ETS, Service d'architecture, Lausanne



ABRAHAM
HOMMAGE À ABRAHAM FRAISSE

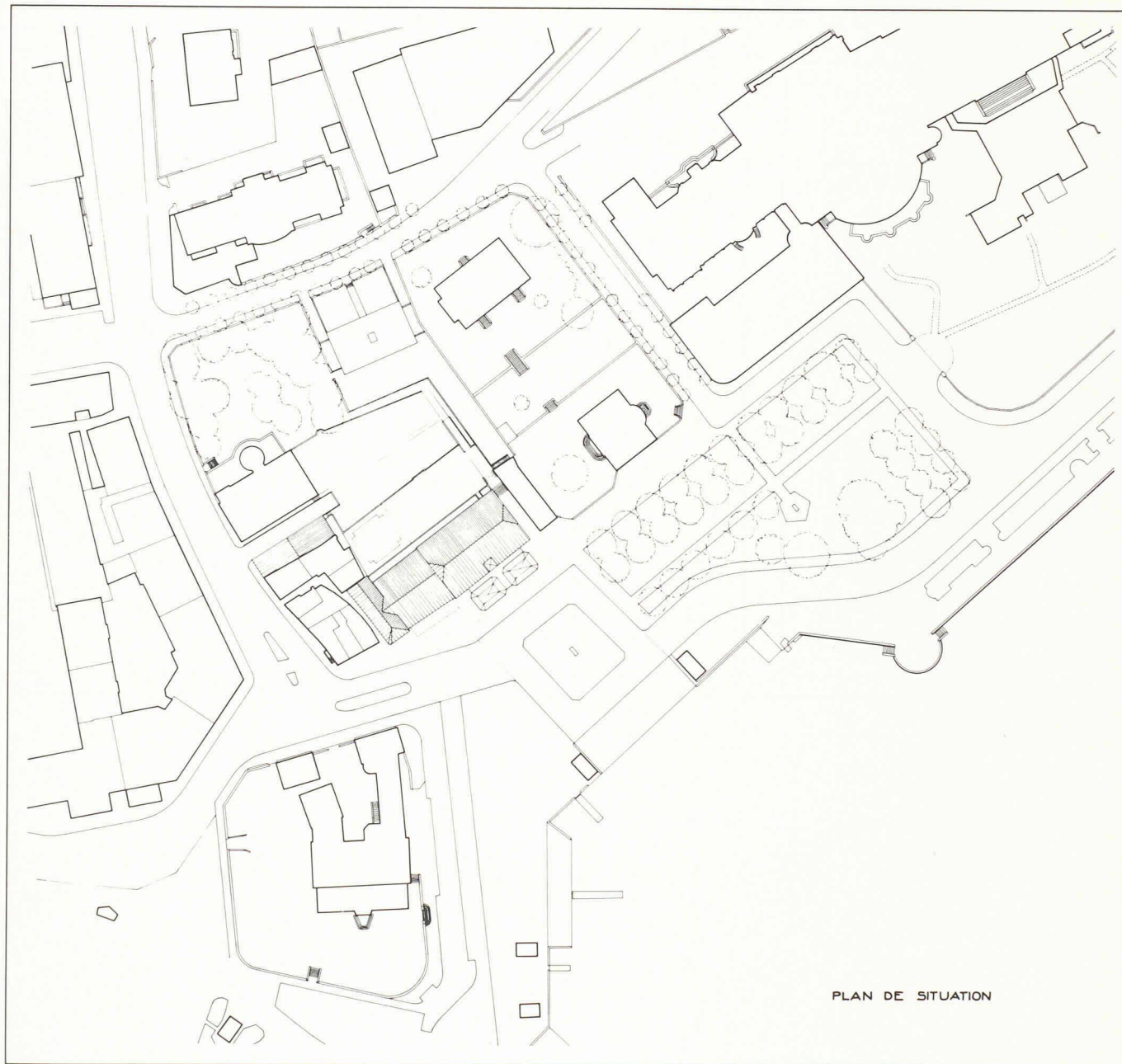
FAÇADE SUD



ABRAHAM

NIVEAU 0

NIVEAU +1



PLAN DE SITUATION

Bibliographie

Cost Analysis for Capital Investment Decisions

par *Hans J. Lang*. – Un vol. 16 × 23 cm, relié, 446 pages avec de nombreuses figures. Edition Marcel Dekker, Inc., New York et Bâle, 1989. Prix : \$ 150.—.

Dans une économie prospère, les investissements représentent environ le sixième du produit national brut. Ce chiffre ne donne évidemment aucun renseignement sur le succès de ces investissements, mais l'on peut supposer qu'ils ne connaissent pas tous le même bonheur quant au rendement. L'analyse prévisionnelle des investissements revêt donc une

importance qui peut se révéler vitale pour une entreprise. Elle est relativement simple lorsqu'elle est déterministique, par exemple dans le cas de l'achat d'un produit destiné à un emploi bien précis, dont les caractéristiques sont définies (machine de chantier, équipement de CAO). Les choses se gâtent lorsque le rendement de l'investissement dépend de facteurs tels que prévisions de ventes, possibilité de conquête d'un créneau, risques liés au développement (succès, délai), concurrence (dans le cas d'une offre nécessitant des mises de

capitaux), association, rachat d'entreprise, etc.

Ce livre se veut un guide pour les responsables ayant à engager les moyens de leur entreprise dans de telles conditions. S'il présente les connaissances théoriques nécessaires pour aborder l'analyse, il recourt à de nombreux exemples pratiques propres à en faciliter quelque peu l'approche. Une abondante bibliographie est offerte à qui désirerait approfondir encore ses connaissances.

Pour qui n'est pas spécialiste et ne désire point le devenir, signalons l'ouvrage d'Alain Schärli *Décider sur plusieurs critères*, paru en 1985 aux

Presses polytechniques romandes, plus facile d'accès. Les méthodes et les exemples qu'il présente constituent une excellente introduction à l'analyse traitée en détail dans l'ouvrage de Hans Lang.

Pour avoir participé aux travaux d'évaluation d'avions de combat en Suisse ou les avoir suivis de très près, je serais tenté de croire qu'il existe toujours une possibilité d'arriver de façon apparemment objective et fondée à un choix fait d'avance. La différence entre l'armée et une entreprise se fait jour au moment du bilan que la seconde, au contraire de la première, ne manquera pas de tirer. C'est pourquoi les chefs d'entreprise ont intérêt à se documenter sur les méthodes d'aide à la décision.

Jean-Pierre Weibel